

## Plan d'action Égalité des chances et Diversité 2020-2023 validé par le comité de direction dans sa séance du 19 août 2020

Ce plan d'action s'appuie sur les résultats d'un projet de coopération mené par les HEP de Suisse romande, intitulé « En marche vers une culture et une politique de l'égalité. Guide et instrument d'évaluation à l'intention des Hautes écoles pédagogiques », du programme P7 financé par swissuniversities. Une brochure de présentation est disponible en ligne, sur [www.hepl.ch/egalite-plan](http://www.hepl.ch/egalite-plan).

Les objectifs et mesures retenus se réfèrent au document « Vers un Plan d'action Égalité et Diversité - Guide à l'intention des rectorats des HEP », réalisé durant la deuxième année de ce projet. Ils sont répertoriés par année civile et reprennent la numérotation du document d'origine.

### Présentation des objectifs

#### Objectif 1

Promouvoir et inscrire une culture de l'égalité des chances et de la diversité au cœur de la stratégie institutionnelle

#### Objectif 2

Mesurer l'égalité des chances et de la diversité

#### Objectif 3

Réaliser l'égalité salariale entre les femmes et les hommes

#### Objectif 4

Favoriser l'articulation vie professionnelle ou formation et vie privée

#### Objectif 5

Gérer le déroulement de carrière et le développement professionnel en garantissant l'égalité des chances et de la diversité

#### Objectif 6

Prévenir toute pratique discriminatoire dans les groupes cibles et/ou les corps constitués

#### Objectif 7

Intégrer dans le cursus de formation une perspective égalitaire et inclusive

#### Objectif 8

Promouvoir des projets de recherche qui intègrent la question de l'égalité des chances et de la diversité

#### Objectif 9

Viser une mixité sociale et de genre dans les filières de formation et prévenir une pénurie de personnel enseignant

## Mesures pour 2020

### Objectif 1

- Rédiger ou actualiser une directive concernant l'unité de l'égalité des chances et de la diversité propre à chaque institution
- Créer ou consolider une unité de l'égalité des chances et de la diversité
- Définir tous les trois un plan d'action de l'égalité des chances et de la diversité comprenant des objectifs déclinés en mesures et en indicateurs de suivi
- Prendre part au réseau romand de collaboration regroupant les délégué-e-s des unités de l'égalité des chances et de la diversité des Hautes écoles (HES, HEU)
- Créer ou consolider différents partenariats avec les bureaux de l'égalité, les instances cantonales, nationales ou internationales, les groupes de travail, réseaux chargés de l'égalité des chances et/ou de la diversité

### Objectif 2

- Valider une grille d'indicateurs pour assurer un suivi de la situation de chaque institution en termes d'égalité des chances et de la diversité

### Objectif 3

- Contrôler régulièrement les salaires à l'aide d'un instrument d'analyse standard de la Confédération

### Objectif 4

- Rédiger et diffuser un guide d'information sur le thème de la parentalité
- Créer un espace d'allaitement et de repos aménagé, destiné à l'ensemble du personnel et à la population estudiantine

### Objectif 5

- Créer un outil en matière de procédure de sélection, de recrutement, de développement de carrière et de relève garantissant le respect de l'égalité des chances et de la diversité



## Mesures pour 2021

### Objectif 1

- Élaborer et publier une charte de gestion de l'image respectueuse de différentes appartenances et représentative de la diversité au sein de chaque institution
- Publier régulièrement des informations sur l'actualité en matière d'égalité des chances et de diversité dans les Hautes écoles pédagogiques

### Objectif 2

- Assurer, au sein des unités concernées, une collecte de données sur la base d'une grille d'indicateurs
- Intégrer dans la publication du rapport annuel ou bisannuel de chaque institution des statistiques en lien avec l'égalité des chances et la diversité

### Objectif 6

- Définir un concept de sensibilisation qui informe au sujet de pratiques potentiellement discriminatoires telles que: sexisme, harcèlement, racisme, âgisme ou exclusion de personnes en situation de handicap



## Mesures pour 2022

### Objectif 2

- Élaborer et publier, selon un plan quadriennal, un monitoring de l'égalité des chances et de la diversité dans les Hautes écoles pédagogiques de Suisse romande

### Objectif 7

- Assurer, au sein des unités concernées, une collecte de données sur la base d'une grille d'indicateurs
- Intégrer dans la publication du rapport annuel ou bisannuel de chaque institution des statistiques en lien avec l'égalité des chances et la diversité



## Mesures pour 2022 (suite)

### Objectif 9

- Concevoir une stratégie de communication au sujet des métiers de l'enseignement qui vise des publics déterminés en fonction du genre ou d'une situation de reconversion professionnelle
- Évaluer la possibilité de développer un partenariat avec les offices d'orientation professionnelle de chaque canton, dans le but de développer des stratégies de sensibilisation à des choix professionnels non stéréotypés, en particulier dans les métiers de l'enseignement
- Évaluer la possibilité de créer des places de stage dans les degrés 1 à 4 de la scolarité obligatoire destinées prioritairement aux élèves de sexe masculin de fin de scolarité obligatoire et aux élèves du post obligatoire

## Mesures pour 2023

### Objectif 3

- Intégrer dans l'attribution salariale du personnel des critères tels que: responsabilités familiales, reconnaissance pleine du temps partiel, reconnaissance des acquis de l'expérience

### Objectif 6

- Viser une représentation paritaire entre les sexes dans les fonctions avec responsabilité et une représentation diversifiée des groupes cibles identifiés dans les différentes filières et unités, ainsi que dans les commissions de chaque institution

### Objectif 7

- Inclure dans les cursus de formation de toutes les filières, des contenus d'enseignement centrés sur les enjeux d'une pédagogie égalitaire et respectueuse de la diversité
- Créer une plate-forme interactive qui recense les moyens d'enseignement, outils didactiques et pédagogiques à visée égalitaire et qui thématise les enjeux de la diversité

## Mesures pour 2023 (suite)

### Objectif 8

- Promouvoir le développement de projets de recherche qui intègrent une perspective égalitaire et inclusive

### Objectif 9

- Mutualiser les ressources avec des structures telles que la « Journée Oser tous les métiers » ou « Journée futur en tous genres » dans le but de développer des stratégies de sensibilisation aux professions de l'enseignement qui soient en phase avec les pratiques culturelles des jeunes générations
- Promouvoir une procédure de validation des acquis d'expérience pour des personnes en situation de reconversion professionnelle

Le présent plan couvre la période 2020-2023.  
Il entre en vigueur le 19 août 2020.

Approuvé par le Comité de direction

Lausanne, le 22 janvier 2021



Thierry Dias  
recteur



Instance pour  
la promotion  
de l'égalité